## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 décembre 2018 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

- 1. **OUVERTURE**: 20 h 00
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2018
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

- a) Entretien de la patinoire saison 2018-2019
- b) Entretien de la patinoire saison 2017-2018 : 200.\$

#### 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun dossier à traiter.

#### 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Internet Haut-Richelieu – Autorisation pour l'installation d'équipement internet

#### 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Adoption de la programmation des travaux du programme de la TECQ 2014-2018
- b) Fin de travaux du programme d'aide à la voirie locale : 11 000.\$
- c) Acceptation de la modification de l'entente de la Régie de l'eau potable

## 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

- a) Avis public et adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2019
- b) Rappel de la tenue de la réunion du 11 décembre 2018 à 20h00 portant sur le budget 2019
- 10. VARIA
- 11. **COURRIER**
- 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 1. OUVERTURE À 20H05

## M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et 2018-12-165 résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2018

## 2018-12-166

Le conseiller, M. Michel Morin, demande des précisions sur les comptes-courants du mois de novembre dernier.

L'adoption du procès-verbal est remise à la séance de janvier 2019.

## AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET	CULTURE				
C1800347	Subvention aux loisirs	65.00\$			
C1800348	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	407.61\$			
PROTECTIO	ON DES BIENS ET DE LA PERSONNE				
C1800349	Régie d'incendie Mont-St-Grégoire-Ste-Brigide, serv. TPI	490.25\$			
C1800350	Alain Hétu, allocation de déplacement annuel 2018	200.00\$			
URBANISMI	E ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE				
C1800351	Joance Martin, réunions de Comité consultatif d'urbanisme	40.00\$			
C1800352	Joseph Schwabl, réunion de Comité consultatif d'urbanisme	20.00\$			
C1800353	Réjean Santerre, réunions de Comité consultatif d'urbanisme	60.00\$			
C1800354	Évelyn Boulenaz, réunions de Comité consultatif d'urbanisme	40.00\$			
C1800355	France Larochelle, réunions de Comité consultatif d'urbanisme 40.0				
HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE					
C1800356	BMR L'Homme et fils, eau 18L, ampoule, ruban, crème à café	61.10\$			
C1800357	Municipalité d'Henryville, assain. des eaux usées, 3 <sup>e</sup> trimestre 2018	10 711.89\$			
C1800358	Taillage Haut-Richelieu inc., travaux d'essouchage Église et Parc	1 092.26\$			
C1800359	Charles Krans, entente cellulaire 2018	240.00\$			
C1800360	Tenaquip Itée, produits d'entretien et radiateur radiant	432.23\$			

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1800361	Département TI inc., achat de 2 ordinateurs – administration	2 785.57\$
C1800362	Papeterie Cowansville, caisses de papiers et colle	125.08\$
C1800363	Monty Sylvestre Avocats, honoraires professionnels juillet à octobre	991.82\$
C1800364	Manon Donais, frais déplacement formation et alloc. Annuelle 2018	258.66\$
C1800365	Josée Rochette, allocation de déplacement annuel 2018	100.00\$

Pour un total de: 18 161.47\$ **2018-12-167** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 18 161.47\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

## 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

## Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus		Décembre 2018	3 412.41\$	
Salaire des employés (admin., voirie et parc)		Novembre 2018	7 660.65\$	
C1800339	Groupe Environex, analyses d'ea	61.52\$		
C1800340	BMR L'Homme et fils inc., timb	res et poste	364.02\$	
C1800341	Revenu Québec, ajust. Impôt des	s loisirs	5.73\$	
C1800342	Garage Yves St-Laurent, essence	e du camion de voirie	61.00\$	
C1800343	Financière Manuvie, assurance c	ollective – Décembre 2018	1 414.32\$	
C1800344	Gestim inc,. serv. Inspection mus	nicipale – Novembre 2018	2 585.68\$	
C1800345	Chauffage P. Gosselin inc., huile	à chauffage et diesel du garage	983.20\$	
C1800346	Revenu Canada, retenue sur sala	ire	323.27\$	
L1800093	Hydro Ouábao álostricitá dos lu	mièros de mas	675.37\$	
	Hydro-Québec, électricité des lu		346.42\$	
L1800094	Hydro-Québec, électricité Garage et Pavillon des loisirs			
L1800095	Receveur général du Canada, DA	1 526.88\$		
L1800096	Ministère du Revenu du Québec		3 986.11\$	
L1800097	•	corations et bonbons d'halloween (2018-09	,	
	Et décorations de Noel (2018-09-	,	1 395.09\$	
L1800098	MRC Haut-Richelieu, plan de m	0 1 1	60.00\$	
L1800099	MRC Haut-Richelieu, matières r		4 878.00\$	
L1800100	Hydro-Québec, électricité du Ce		941.79\$	
L1800101	Hydro-Québec, électricité de la l	PM-1	244.61\$	
L1800102	Solution Burotic 360, location de	a photocopieur 3 mois	510.49\$	

## Dépenses autorisées par résolution

Pour un total de :

C1800366	B.Frégeau et fils, déneigement des routes vers. 1/3 (2018-11-159)	12 988.35\$
C1800367	Aqua-Data, inspection annuelle des bornes fontaines (2016-08-127)	1 073.58\$
C1800368	MotoSport G. & L., souffleur à feuilles (2018-11-162)	172.41\$
C1800369	Librairie Moderne, cadeaux et emballage – Fête de Noel (2018-09-128)	1 467.22\$
C1800370	Raymond Chabot Grant Thornton, impôt 2017 et 2018 des loisirs	724.34\$
C1800371	Consultants S.M., plans et devis et surveillance suppl. (2018-04-059)	10 577.70\$
C1800372	Productions Chose Bine, spectacle Fête de Noel vers. 2/2 (2018-09-128)	919.80\$

Pour un total de : 27 923.40\$

31 436.56\$

## 5. LOISIRS ET CULTURE

## A) ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – SAISON 2018-2019

**2018-12-168** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019 soit confié à MM Yanni Lefkakis et Samuel Thibert;

QU'un montant de 2 000.\$ soit réservé pour les honoraires d'entretien. ADOPTÉE.

#### B) ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – SAISON 2017-2018

**2018-12-169** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un montant de 200.00\$ soit versé à M. Steven Handschin pour l'aide à l'entretien de la patinoire, saison 2017-2018. ADOPTÉE.

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun dossier à traiter.

### 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEVELOPPEMENT INNOVATION HAUT-RICHELIEU (DIHR) – AUTORISATION POUR L'INSTALLATION ET L'ACCÈS À LA TÊTE DE LIGNE – FIBRE OPTIQUE

**CONSIDÉRANT** le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Saint-Sébastien par *Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR)* et qu'il est nécessaire d'installer divers équipements dont une « tête de ligne » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la « tête de ligne » sera installée au nord-ouest du lot 4 776 608, sur le terrain du garage municipal situé au 190, rang des Dussault, à Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRAN QUE** *Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR)* finance l'achat et l'installation de cet équipement, qu'il en sera responsable et en assurera son entretien;

CONSIDÉRAN QUE Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) sera responsable de tout dommage causé par ses équipements sur la propriété de la municipalité;

**CONSIDÉRAN QUE** *Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR)* s'engage à remettre en état, le terrain de la municipalité suite à l'installation de ses équipements en 2019;

## **EN CONSÉQUENCE:**

**2018-12-170** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé de M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2018-09-133;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Sébastien autorise l'installation et l'accès de la « tête de ligne » à *Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR)*. ADOPTÉE.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

## A) ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

## EN CONSÉQUENCE:

**2018-12-171** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant au réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soir un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. ADOPTÉE.

B) FIN DE TRAVAUX DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : DOSSIER Nº 00027299-1 – 56050(16) – 2018-05-09-3

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

## **EN CONSÉQUENCE:**

**2018-12-172** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien approuve les dépenses d'un montant de 11 000.\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. ADOPTÉE.

C) ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET DU PROJET DE PARTAGE INTÉRIMAIRE DE PARTAGE DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente intermunicipale le 12 avril 1985 qui a notamment pour objet la construction et l'opération des immobilisations nécessaires pour puiser, traiter et acheminer l'eau à leur réseau local et pour pourvoir à l'exploitation et à l'entretien d'un réseau d'aqueduc intermunicipal desservant chacune d'elles.

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a donné lieu à la constitution de la *Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise* [ci-après nommée la « Régie »].

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente et des modifications qui y ont été apportées depuis la constitution de la Régie, les municipalités ont contribué aux dépenses d'immobilisations sur la base de la capacité maximale de consommation;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des besoins respectifs des municipalités et de l'historique de leur consommation réelle a permis de constater un certain déséquilibre dans la répartition des dépenses d'immobilisations par rapport à l'utilisation réelle;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent maintenir l'entente mais considèrent qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de l'actif et du passif afin de s'assurer qu'il soit représentatif des besoins réels et de l'utilisation par chacune des parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les municipalités se sont entendues pour modifier les modalités de partage de l'actif et du passif afin de permettre un partage intérimaire plus représentatif et équitable de l'actif et du passif de la Régie tout en maintenant l'entente en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités se sont par ailleurs entendues sur un projet de partage de l'actif et du passif qui tient compte tant de la capacité maximale de consommation qui lui était réservée que de sa consommation réelle;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition est plus amplement décrite dans le document joint à la présente résolution comme Annexe B pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère cette répartition acceptable;

## **EN CONSÉQUENCE:**

**2018-12-173** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'ACCEPTER** la modification de l'entente telle que présentée à l'annexe A;

**D'ACCEPTER** le projet de partage de l'actif et du passif tel que décrit à l'annexe B, lequel sera ratifié par le conseil lors de l'entrée en vigueur de cette modification et plus particulièrement;

**D'ACCEPTER** que suite à cette ratification, une somme de 94 536 \$ soit versée à la Régie à titre de contribution pour le paiement de la part de la Municipalité dans les immobilisations;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire à cette fin. ADOPTÉE.

## 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

## A) ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2019

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin, et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 20h :

15 janvier	7 mai	3 septembre
5 février	4 juin	1er octobre
5 mars	2 juillet	5 novembre
2 avril	6 août	3 décembre

**QU**'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. ADOPTÉE.

# B) RAPPEL DE LA TENUE DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2018 À 20H PORTANT SUR LE BUDGET 2019

Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait un rappel que la tenue de la réunion portant sur le budget 2019 est le 11 décembre 2018 à 20h.

## 10. VARIA

## Présence au conseil de la MRC du Haut-Richelieu

Le conseiller, M. Michel Morin, demande les procédures en ce qui concerne le remplacement du maire lors d'une séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

20h20 : Mme Édith Lamoureux quitte l'assemblée.

## 11. COURRIER

Aucun courrier.

12.	OI	IFST	IONS	DE I	'Δ'	2122	$T\Delta N$	JCF
14.	V	$_{\rm LDD}$	IOIIO	$\nu_{\rm L}$	∠ <i>[</i> ]\	$\sigma$	$\mathbf{I} \boldsymbol{\Lambda} \mathbf{I}$	1CL

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

, il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé é des conseillers présents, que cette assemblée
Manon Donais, Directrice générale et secrétaire-trésorière